

**39% des chercheurs et 32% des enseignants-chercheurs ont au moins une activité secondaire salariée. Dans deux cas sur trois, il s'agit d'activités au sein d'autres établissements d'enseignement ou de R&D publics. Lorsque les activités secondaires sont exercées au sein d'établissements d'enseignement ou de recherche, publics ou privés, dans 52% des cas, c'est dans la même académie que celle où se situe l'activité principale. L'âge et l'académie de l'activité principale sont les principaux facteurs expliquant l'exercice d'une activité secondaire, auxquels s'ajoutent le corps et le grade pour les enseignants chercheurs. Le revenu secondaire moyen est équivalent entre les chercheurs et les enseignants-chercheurs pluriactifs, proche de 400 € mensuels. La pluriactivité plus fréquente des chercheurs leur permet de compenser pour un tiers leur déficit de salaire moyen par rapport celui des enseignants-chercheurs.**

## La pluriactivité chez les chercheurs et enseignants-chercheurs titulaires des EPST et des EPSCP en 2018

**Un souci constant du législateur : permettre aux chercheurs et enseignants-chercheurs titulaires de diversifier leurs activités**

La pluriactivité des fonctionnaires, ou le cumul d'emplois, (*définitions*), particulièrement chez les chercheurs et enseignants-chercheurs, est une préoccupation constante des pouvoirs publics depuis plusieurs années. Par les échanges de toutes sortes qu'elle permet avec les autres établissements, ministères et entreprises employeurs, elle est vue comme pouvant favoriser la fertilisation scientifique croisée entre les différents types d'établissement publics d'enseignement supérieur et de recherche ainsi que ceux du secteur privé. Depuis la loi n°99-587 du 12 juillet 1999 sur l'innovation et la recherche (loi Allègre) jusqu'à la loi de programmation de la recherche de décembre 2020 (LPR), plusieurs textes législatifs se sont ainsi succédés pour toujours davantage développer la fertilisation scientifique croisée.

La présente note fait un point statistique, étalon, sur les pratiques des chercheurs<sup>1</sup>, actifs au sein d'un des huit établissements

publics à caractère scientifique et technologique (EPST) et des enseignants-chercheurs<sup>2</sup> des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP), pratiques en matière de pluriactivité en 2018, avant l'application des lois PACTE, TFP et de la LPR (*définitions*).

**Deux tiers des activités secondaires sont exercées au sein d'établissements d'enseignement ou de R&D publics...**

L'exploitation des fichiers de paie centralisés et consolidés par l'Insee (*sources*) permet d'apprécier si un chercheur ou un enseignant-chercheur fonctionnaire exerce des activités secondaires salariées dans un autre établissement et concomitantes à son poste principal (*définitions*). Ces activités secondaires peuvent alors être classées selon qu'elles s'exercent dans des structures publiques ou privées et selon qu'elles portent sur des activités de recherche et d'enseignement supérieur ou non ; les fonctions d'élus (1,8% des postes secondaires) sont classées à part. Dans deux cas sur trois, les chercheurs et enseignants-chercheurs pluriactifs exercent une activité secondaire au sein d'un autre établissement public d'enseignement ou de R&D : pour 35% un autre EPST ou EPSCP et pour les 30% restants, un autre établissement de l'enseignement supérieur (*figure 1*).

<sup>1</sup> chargés de recherche et directeurs de recherche (CR et DR) des EPST : établissements publics à caractère scientifique et technologique

<sup>2</sup> maîtres de conférence et professeurs (MCF et PR) des EPSCP : universités et grands établissements (CNAM, Collège de France, EHESS...), non compris les CHU

En dehors de ces établissements et dans 8 % des cas, les chercheurs et enseignants-chercheurs ont aussi des missions auprès des administrations centrales des ministères de l'Éducation nationale ou de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, auprès des services déconcentrés, ou sur des programmes budgétaires de pilotage de l'enseignement d'autres ministères. Les autres missions auprès d'autres administrations publiques ou territoriales consistent en de l'expertise ou du conseil (11 %).

### ... et 9% au sein de la sphère scientifique privée

Enfin, le secteur privé représente 14 % des activités secondaires : il se répartit en 9 % au sein d'établissements de l'enseignement privé ou d'entreprises privées de R&D et 4,5 % au sein d'autres entreprises, qui sont alors majoritairement des PME ou des entreprises de taille intermédiaire (ETI).

Du fait de la durée ou de la rémunération journalière, les revenus secondaires apportés par chaque catégorie ont des contributions différentes de celles des nombres de postes. Notamment, les postes exercés dans le privé pèsent bien plus en termes de revenu secondaire perçu (27 %), tandis que la part des EPST et EPSCP est réduite à 22 % (contre 35 % du nombre total de postes secondaires).

Lorsque les activités secondaires sont exercées au sein d'établissements d'enseignement ou de recherche, publics ou privés, elles ont majoritairement lieu dans l'académie même de l'activité principale (52 % des cas). Elles peuvent alors être vues comme une source de coopération scientifique intra-académique.

### 34% des chercheurs et enseignants-chercheurs titulaires ont au moins une activité secondaire salariée

En 2018 et selon la source des fichiers de paie, ces activités secondaires sont le fait de 34 % des 64 290 chercheurs et enseignants-chercheurs titulaires (figure 2); avec un taux de 39 %, les 16 780 chercheurs cumulent plus souvent d'autres activités que les 47 510 enseignants-chercheurs (32 %).

FIGURE 1 - Répartition des postes secondaires des chercheurs et enseignants-chercheurs pluriactifs, en %

	En % du nombre de postes	En % des rémunérations perçues
<b>Secteur public</b>		
Un autre EPST ou EPSCP	35	22
Autres établissements publics d'enseignement/recherche	30	27
Ministères de l'éducation/ enseignement supérieur, établissements supports <sup>1</sup>	8	3,9
Autre secteur public	11	12
<b>Secteur privé</b>		
Établissements d'enseignement et recherche, activités scientifiques	9	17
Autre	4,5	10
<b>Élus</b>	<b>1,8</b>	<b>6</b>
<b>Ensemble</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

1 : programmes 142, 150 (bibliothèque), CROUS, pilotage de l'enseignement d'autres ministères, ANR

Source INSEE : dispositif Siasp (Système d'Information sur les Agents des Services Publics) et panel tous salariés – calculs SIES

FIGURE 2 - Effectifs des chercheurs et enseignants chercheurs en 2018 et cumul d'activités secondaires (en personnes physiques)

	Catégorie	Effectifs	Âge moyen	Taux de temps partiel	Taux de pluri-activité	Effectifs des titulaires pluriactifs
Chercheurs	CR	9 407	45	5 %	35 %	3 291
	DR	7 375	54	2 %	45 %	3 304
	<b>Total</b>	<b>16 782</b>	<b>49</b>	<b>4 %</b>	<b>39 %</b>	<b>6 596</b>
	Femmes	6 133	49	7 %	37 %	2 262
	Hommes	10 649	49	1 %	41 %	4 333
Enseignants-chercheurs	MCF :	32 765	46	0 %	29 %	9 419
	MCFGE	470	45	0 %	28 %	134
	MCFU	32 295	46	0 %	29 %	9 285
	PR :	14 746	54	0 %	39 %	5 811
	PRGE	521	57	0 %	44 %	230
	PRU	14 225	54	0 %	39 %	5 581
	<b>Total</b>	<b>47 511</b>	<b>49</b>	<b>0 %</b>	<b>32 %</b>	<b>15 229</b>
	Femmes	18 821	48	0 %	31 %	5 838
	Hommes	28 690	49	0 %	33 %	9 391
	Grands établissements	991	51	0 %	37 %	363
Universités	46 520	49	0 %	32 %	14 866	
<b>Total général</b>	<b>64 293</b>	<b>49</b>	<b>1 %</b>	<b>34 %</b>	<b>21 825</b>	

Champ : chercheurs et enseignants chercheurs titulaires des 8 EPST et des EPSCP, hors CHU, dont la DADS est cohérente et dont le poste principal a duré au moins deux mois dans l'année (source)

Source INSEE : dispositif Siasp (Système d'Information sur les Agents des Services Publics) et panel tous salariés – calculs SIES

En apparence, être dans un corps de directeur de recherche ou de professeur favorise la pluriactivité, de même que le fait d'être un homme, surtout pour la population des chercheurs. Cependant, les effets respectifs de ces facteurs personnels sont difficiles à démêler : notamment, le genre et le fait d'exercer son activité principale à temps partiel ou non, l'âge, le corps et le grade (pour les enseignants-chercheurs), l'EPST employeur, l'académie ou la région. Pour dissocier et relativiser l'influence des différentes caractéristiques individuelles de l'agent ou de son établissement, deux régressions logistiques distinctes ont été mises en œuvre (méthodologie), une concernant les chercheurs des EPST et l'autre

concernant les enseignants-chercheurs des EPSCP, les pratiques différant entre les deux types d'établissements.

### L'âge et l'académie de l'activité principale sont les principaux facteurs expliquant l'exercice d'une activité secondaire pour les chercheurs...

S'agissant de la pluriactivité des chercheurs et toutes choses égales par ailleurs, le genre n'influe pas sur les comportements (ce facteur n'apparaît pas significatif dans la régression, figure 3), mais le fait que le titulaire soit à temps complet ou à temps partiel ou incomplet influe fortement : les titulaires

**FIGURE 3 - Les facteurs contribuant à la pluriactivité des chercheurs**

	Rapport de cotes
<b>Genre</b>	ns
<b>Primes</b>	
Primes dans la moyenne : prime + 10 %	1,05
Primes très élevées : taux de prime + 10 points	0,6
<b>Activité principale à temps partiel</b>	
Temps complet	1,0
Temps partiel	0,7
<b>Tranche d'âge</b>	
26 - 41 ans	2,8
42 - 46 ans	2,5
47 - 51 ans	2,0
52 - 56 ans	1,5
57 - 61 ans	1,3
62 ans ou plus	1,0
<b>Corps</b>	
CR	1,0
DR	1,8
<b>EPST</b>	
INRA, CNRS, INSERM, IRD	1,0
IFSTTAR, INED, INRIA, IRSTEA	2,8
<b>Groupe d'académies</b>	
Aix-Marseille, Montpellier, Nice, Versailles, Reims, Outre-Mer	0,4
Toulouse, Strasbourg, Bordeaux, Caen	0,5
Lyon, Nancy-Metz, Orléans-Tours, Dijon, Grenoble, Lille, Paris, Créteil	0,7
Rouen, Rennes, Poitiers, Nantes, Limoges, Corse, Amiens, Besançon, Clermont-Ferrand	1,0
<b>Début récent dans le poste</b>	
Poste nouveau, à partir : - de septembre	0,4
- de février	1,0
Présent depuis plus d'un an	1,2

Lecture : les chercheurs employés à temps partiel ont 30 % de chances en moins d'être pluriactifs que ceux à temps complet.

Champ : Chercheurs actifs dans les 8 EPST en 2018

Source INSEE : dispositif Siasp (Système d'Information sur les Agents des Services Publics) et panel tous salariés – calculs SIES

à temps partiel ont 30 % de chances de moins que les autres d'exercer des activités secondaires en dehors de leur établissement. Il n'en reste pas moins que le temps partiel est plus souvent le fait des femmes que des hommes (respectivement 7 % et 1,4 %, Figure 2).

Le fait de percevoir des primes, indemnités et autres rémunérations accessoires plus importantes dans le cadre de l'activité principale est révélateur d'une intensification de l'activité de l'agent au sein même de son établissement : le montant total correspondant perçu a alors été utilisé comme un proxy de l'intensité de cette activité. Jusqu'à 1 000 € mensuels de primes et autres rémunérations, ce montant va de pair avec la pluriactivité : si le chercheur perçoit un montant de 10 % supérieur à la moyenne, il a 5 % de chances supplémentaires de diversifier ses activités également à l'extérieur. En revanche, au-delà de 1 000 € de primes,

accroître encore son investissement au sein de son propre établissement ne paraît plus compatible avec des missions à l'extérieur : une augmentation du taux de primes de 1 point réduit alors de 4 % les chances de pluriactivité de l'agent.

Les directeurs de recherche sont 1,8 fois plus souvent pluriactifs que les chargés de recherche ; ils perçoivent de plus des revenus secondaires supérieurs (figure 5, infra). En revanche, à corps équivalent, la pluriactivité décroît avec l'âge. Les jeunes chercheurs, âgés de moins de 42 ans, sont 2,8 fois plus souvent pluriactifs que ceux âgés de 62 ans ou plus.

D'autre part, le cumul d'activités est 2,8 fois plus fréquent dans le groupe des quatre EPST les plus petits (IFSTTAR, INED, INRIA et IRSTEA) qu'au sein du groupe CNRS, INRA, INSERM et IRD. Cet écart peut non seulement tenir à la taille de l'établissement employeur, mais aussi aux facilités que ce

**FIGURE 4 - Les facteurs contribuant à la pluriactivité des enseignants-chercheurs**

	Rapport de cotes
<b>Genre</b>	ns
<b>Taux de primes des EC en université<sup>1</sup></b>	
Primes très élevées : taux de prime + 10 %	1,30
<b>Age</b>	
26 - 42 ans	2,3
43 - 48 ans	1,7
49 - 53 ans	1,5
54 - 62 ans	1,3
63 ans ou plus	1,0
<b>Corps</b>	
PRU	1,0
MCFGE	0,5
MCFU	0,6
PRGE	1,4
<b>Classe</b>	
Jeunes MCFU <sup>2</sup>	0,7
Classe normale <sup>3</sup>	1,0
Classe exceptionnelle et hors classe	1,3
<b>Groupe d'académies</b>	
Ile-de-France (Paris, Créteil, Versailles)	1,0
Lyon, Bordeaux, Poitiers, Nantes, Toulouse, Reims, Rennes, Rouen	0,9
Caen, Limoges, Nice, Strasbourg, Orléans-Tours, Montpellier, Besançon, Dijon, Lille, Amiens	0,7
Aix-Marseille, Clermont-Ferrand, Corse, Grenoble, Nancy-Metz, Outre-Mer	0,56
<b>Début récent dans le poste</b>	
Poste nouveau à partir de septembre	0,4
Présent depuis avant septembre	1,0

1. hors Grands établissements

2. maîtres de conférence de classe normale et âgés de 42 ans et moins au sein des universités.

3. inclut la 2<sup>nd</sup>e et la 1<sup>re</sup> classe de certains corps spécifiques

Lecture : En 2018, les professeurs des grands établissements ont 1,4 fois plus de chance de cumuler des postes que les professeurs d'universités.

Champ : Enseignants-chercheurs actifs dans les universités et grands établissements en 2018, hors hospitalo-universitaires

Source INSEE : dispositif Siasp (Système d'Information sur les Agents des Services Publics) et panel tous salariés – calculs SIES

dernier est en mesure d'accorder à ses chercheurs pour qu'ils diversifient leurs activités au sein d'autres établissements publics tout en lui restant rattaché.

La pluriactivité est également très diverse selon l'académie de l'activité principale ; cela peut tenir aux caractéristiques intrinsèques organisationnelles des académies et de leurs principaux établissements, au tissu scientifique local ou au volontarisme de ces académies pour promouvoir ces échanges/croisements de compétence. Ainsi, un groupe d'académies se distingue avec un plus fort taux de pluriactivité (Rouen, Rennes, Poitiers, Nantes, Limoges, Corse, Amiens, Besançon, Clermont-Ferrand). À l'opposé, les académies d'Aix-Marseille, Montpellier, Nice, Versailles, Reims et l'Outre-Mer sont celles où la pluriactivité est la moins fréquente (réduite de plus de moitié par rapport au groupe cité précédemment).

## ... alors que les comportements différents aussi beaucoup selon le corps chez les enseignants chercheurs.

Toutes choses égales par ailleurs pour les enseignants-chercheurs, le genre n'aurait pas non plus d'impact significatif sur le fait de cumuler des postes (Figure 4) : les femmes enseignantes sont aussi pluriactives que les hommes. Par ailleurs, le taux de temps partiel étant quasi nul, ce facteur ne peut influencer sur la pluriactivité.

En revanche, le corps et le grade détenus ont des impacts forts : les maîtres de conférence ont ainsi tendance à être 40 % moins souvent pluriactifs que les professeurs des universités. Les professeurs des grands établissements<sup>3</sup> sont quant à eux 1,4 fois plus pluriactifs que leurs collègues enseignant à l'université. En outre, détenir un grade élevé joue aussi dans le sens de la pluriactivité.

Comme pour les chercheurs, à corps et grade donné, la fréquence de pluriactivité des enseignants-chercheurs décroît avec l'âge. Les jeunes enseignants-chercheurs, de moins de 43 ans, sont ainsi 2,4 fois plus pluriactifs que ceux âgés de 63 ans et plus. Plus un enseignant-chercheur diversifie ses activités au sein de son établissement et perçoit des primes et rémunérations

complémentaires élevées, plus il diversifie ses activités également à l'extérieur. Pour un accroissement de 1 point du taux de prime, la pluriactivité augmente de 3 %.

Enfin, à caractéristiques individuelles identiques, les enseignants-chercheurs sont inégalement pluriactifs selon l'académie : comparativement à l'Île-de-France, la probabilité de cumuler plusieurs postes est inférieure dans toutes les autres académies. Notamment, un enseignant-chercheur à Aix-Marseille, Clermont-Ferrand, Grenoble, Nancy-Metz ou en Corse et Outre-Mer a 44 % de chance en moins d'exercer des activités secondaires hors de son établissement.

### La pluriactivité plus fréquente des chercheurs leur permet de compenser pour un tiers leur déficit de salaire moyen par rapport celui enseignants chercheurs.

Les données sur la durée précise des postes secondaires, en heures ou en jours, ne sont pas disponibles ou pas suffisamment fiables dans le domaine de l'enseignement supérieur et la recherche. Cependant, l'intensité

de pluriactivité d'un titulaire peut être approchée par l'ensemble des revenus bruts perçus dans le cadre d'activités secondaires salariées : pour l'ensemble des titulaires pluriactifs, leur revenu brut secondaire total mensualisé (méthodologie) est alors de 400 € en moyenne (figure 5), un montant équivalent à 70 % de l'ensemble des primes et indemnités qu'ils perçoivent, et à 9,6 % du traitement brut.

Le revenu secondaire moyen est équivalent entre les chercheurs et les enseignants-chercheurs, à quasiment 400 €. Il est cependant plus élevé pour les enseignants-chercheurs des grands établissements (566 €).

En moyenne également, les chercheurs perçoivent un salaire brut mensuel légèrement inférieur à celui des enseignants-chercheurs (respectivement 4 575 € et 4 673 € soit un écart de 100 €), mais du fait d'une pluriactivité plus fréquente (39% contre 32%), ils peuvent ainsi compléter leur revenu total à 4 773 € en moyenne, contre 4 800 € en moyenne pour les EC. L'écart de salaire moyen s'en trouve ainsi résorbé d'un tiers.

**Louis Meuric,  
Stefan Vuletic,  
Isabelle Esingen,  
MESRI-SIES**

3. CNAM, Collège de France, EHESS...

FIGURE 5 - Cumul de postes et rémunérations des chercheurs et enseignants chercheurs en 2018

	Catégorie	Revenus bruts du poste principal				Poste secondaire éventuel			Revenu brut total mensualisé, Ensemble titulaires = 1 + 2 * 3
		Traitement mensuel	Salaire mensuel (1)	% primes et indemnités <sup>1</sup> dans le salaire	Taux de pluri-activité (2)	Nombre moyen de postes secondaires	Revenu brut secondaire mensualisé total (3)	Part dans le traitement brut des pluriactifs	
Chercheurs	CR	3 432	3 907	12 %	35 %	1,4	291	8,5 %	4 008
	DR	4 806	5 427	11 %	45 %	1,6	516	10,7 %	5 658
	<b>Total</b>	<b>4 036</b>	<b>4 575</b>	<b>12 %</b>	<b>39 %</b>	<b>1,5</b>	<b>403</b>	<b>9,8 %</b>	<b>4 733</b>
	Femmes	3 906	4 383	11 %	37 %	1,5	307	7,7 %	4 497
	Hommes	4 111	4 685	12 %	41 %	1,5	454	10,9 %	4 869
Enseignants-chercheurs	MCF :	3 553	4 130	12 %	29 %	1,5	348	9,8 %	4 230
	MCFGE	3 447	3 768	5 %	28 %	1,4	374	10,7 %	3 874
	MCFU	3 555	4 136	12 %	29 %	1,5	347	9,8 %	4 235
	PR :	5 143	5 879	11 %	39 %	1,5	476	9,3 %	6 066
	PRGE	5 156	5 749	7 %	44 %	1,7	677	13,0 %	6 048
	PRU	5 143	5 883	11 %	39 %	1,5	468	9,1 %	6 067
	<b>Total</b>	<b>4 047</b>	<b>4 673</b>	<b>11 %</b>	<b>32 %</b>	<b>1,5</b>	<b>397</b>	<b>9,6 %</b>	<b>4 800</b>
	Femmes	3 842	4 408	11 %	31 %	1,5	308	7,9 %	4 504
	Hommes	4 181	4 846	12 %	33 %	1,6	452	10,5 %	4 994
	Grands établissements	4 345	4 810	7 %	37 %	1,5	566	12,3 %	5 017
	Universités	4 040	4 670	11 %	32 %	1,5	393	9,5 %	4 795
	<b>Total général</b>	<b>4 044</b>	<b>4 647</b>	<b>11 %</b>	<b>34 %</b>	<b>1,5</b>	<b>399</b>	<b>9,6 %</b>	<b>4 783</b>

1. yc Indemnité de résidence et supplément familial de traitement (IR et SFT), autres rémunérations complémentaires

Champ : chercheurs et enseignants chercheurs titulaires des 8 EPST et des EPSC, hors CHU, dont la DADS est cohérente et dont le poste principal a duré au moins deux mois dans l'année (source)

Source INSEE : dispositif Siasp (Système d'Information sur les Agents des Services Publics) et panel tous salariés – calculs SIES

## Source

### Le champ de l'étude

Le champ porte sur les chercheurs (chargés de recherche et directeurs de recherche) et enseignants-chercheurs (professeurs, maîtres de conférences et tous les corps de niveau équivalent des grands établissements) titulaires actifs rémunérés, pour leur poste principal, au sein des universités, hors CHU, ainsi que ceux rémunérés par un des huit EPST (CNRS, IFSTTAR, INED, INRA, INRIA, INSERM, IRD, IRSTEA). Sont exclus :

- les fonctionnaires en congé de fin d'activité, de longue durée ou en congé familial,
- ceux dont les principaux éléments de rémunération remontés présentent des incohérences
- ceux dont le poste principal a duré moins de deux mois dans l'année et qui n'ont pas eu le temps d'organiser leurs activités secondaires selon leurs choix.

### Le système d'informations SIASP et le fichier tous salariés de l'INSEE

Les données sur l'intégralité des postes occupés par les agents titulaires proviennent du système d'informations sur les agents des services publics (SIASP) ainsi que du fichier tous salariés, produits par l'Insee. SIASP

recense les postes occupés par tous les agents des trois versants de la fonction publique, France entière (hors Mayotte), et le fichier tous salariés comprend l'ensemble des postes détenus par chaque salarié, que ce soit dans le public ou dans le privé. Ces fichiers permettent d'apprécier si un fonctionnaire a des activités secondaires salariées et concomitantes à son poste principal, et de les caractériser finement.

Dans cette étude, la pluriactivité et les revenus afférents sont observés sur l'ensemble des postes salariés apportant des revenus assujettis aux contributions sociales. Echappent donc à l'observation des revenus complémentaires les activités en tant que chef d'entreprise ou dirigeant associé (celles relevant du dispositif Allègre, *définitions*, sont peu nombreuses), certaines activités payées à la tâche ou à la « pige », telles que des articles dans des journaux, les droits d'auteur, ainsi que les honoraires versés directement par des particuliers ; les personnels hospitalo-universitaires ayant été sortis du champ, ces honoraires sont vraisemblablement faibles pour la population observée.

Seule la pluriactivité en simultané est observée, et non la pluriactivité en alternance, pratique vraisemblablement très rare pour des titulaires de la fonction publique, et qu'on rencontre plutôt dans les emplois saisonniers.

## Définitions

Les établissements publics d'enseignement et de recherche rentrant dans le champ sont les suivants :

**EPSCP** : établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel : universités, y compris les centres hospitalo-universitaires (CHU) et les **grands établissements** (CNAM, Collège de France, EHESS...), tous relevant du programme 150 (tutelle du MESRI à titre principal).

**EPST** : établissements publics à caractère scientifique, culturel et technologique : CNRS, INSERM, IRD, INED, INRIA, IFSTTAR, INRA et IRSTEA (les deux étant encore distincts en 2018).

**Les activités secondaires** (ou postes secondaires concomitants) s'exercent dans un autre établissement et doivent coïncider temporellement avec l'activité principale (ou poste principal), même sur une courte période. Sont exclues de l'observation les activités complémentaires au sein du même établissement ; pour les enseignants-chercheurs en effet, ces activités s'imposent souvent à eux comme nécessaires pour maintenir la totalité des missions d'enseignement de leur établissement.

### L'environnement juridique encadrant la pluriactivité des fonctionnaires

Jusqu'en 2018, année sur laquelle porte l'analyse, le régime général encadrant le cumul d'activités était défini par le chapitre Ier du titre II du décret n° 2017-105 du 27 janvier 2017 relatif à l'exercice d'activités privées par des agents publics et certains agents contractuels de droit privé ayant cessé leurs fonctions, aux cumuls d'activités et à la commission de déontologie de la fonction publique. Notamment, le cumul d'emploi y est soumis à diverses contraintes :

- l'emploi secondaire ne doit pas rentrer en conflit avec la mission de l'agent ;
- les rémunérations doivent rester accessoires pour ces postes ;
- l'agent doit demander l'autorisation de l'exercice d'une activité secondaire à l'autorité dont il dépend.

S'agissant des chercheurs et enseignants chercheurs, la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 leur autorise de surcroît la possibilité d'exercer des activités accessoires parmi une liste bien définie. Par ailleurs, trois dispositifs de la **loi Allègre** (Art L531-1, L531-8 et L531-12 du code de la recherche notamment) permettent la création d'une entreprise, l'apport d'un concours scientifique ou la participation au capital d'une société anonyme (avec nécessairement un concours scientifique), en tant qu'activité principale ou secondaire (le caractère secondaire étant le plus fréquent).

Au-delà de 2018, la **loi PACTE** (loi n° 2019-486 du 22 mai 2019 relative à la croissance et la transformation des entreprises) **et la LPR** (loi n° 2020-1674 du 24 décembre 2020 de programmation de la recherche) étendent les champs d'action et facilitent les dispositifs de la loi Allègre. Enfin, la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique (loi TFP) permet d'accomplir son service à temps partiel pour par ailleurs créer ou reprendre une entreprise ou, pour les agents à temps incomplet (durée de travail inférieure ou égale à 70 % de la durée légale), d'exercer des activités privées lucratives en dehors des obligations de services.

Par ailleurs, les personnels de la recherche peuvent effectuer des mobilités temporaires : de nombreuses dispositions juridiques autorisent et encadrent de telles **mobilités dites statutaires**, celles-ci étant alors sécurisées et limitées dans le temps. Certaines de ces dispositions, propres à la recherche, permettent aux personnels titulaires de travailler dans d'autres établissements publics ou entreprises en lien avec la recherche tout en continuant à figurer parmi les cadres de leur établissement d'origine : ils peuvent donc le réintégrer à tout moment. Ces mobilités statutaires vers d'autres établissements publics, organismes, autres ministères ou entreprises sont présentées dans une autre publication du SIES (« La mobilité statutaire des chercheurs et enseignants-chercheurs titulaires des EPST et des EPSCP en 2019 », *Note Flash du SIES* n° 2, janvier 2022).

## Méthodologie

### La modélisation par régression logistique

Les pratiques RH diffèrent entre les EPST et les EPSCP : d'emblée, il a paru opportun de réaliser des modélisations distinctes selon les deux types d'établissements. Ces modélisations font intervenir la méthode de la régression logistique, qui mesure l'association entre la survenue de l'évènement (le fait d'être pluriactif) et plusieurs variables dites explicatives ou exogènes (le sexe et le fait d'exercer son activité principale à temps partiel ou non, l'âge, le corps, l'EPST employeur, l'académie...) en détachant l'impact de chaque variable. On parle d'impact « *toutes variables fixées par ailleurs* ». La formule utilisée est la suivante :

$$\ln \frac{p}{1-p} = \beta_0 + \beta_1 * X_1 + \beta_2 * X_2 + \dots + \beta_n * X_n + u_i$$

avec :

$p$  la probabilité d'être pluriactif,

$X_i$  sont les variables exogènes de l'individu  $i$ ,

$\beta_i$  les coefficients fixes associés à chacune de ces variables.

### Le revenu brut secondaire mensualisé total

Le revenu de chaque poste secondaire est ramené à la durée de recouvrement avec celle du poste principal :

- si  $D$  = durée de recouvrement effectif avec le poste principal (avec  $D < D_{ps}$  = durée totale du poste secondaire)

- alors le revenu proportionnel à la durée de recouvrement =  $\frac{R_{ps} * D}{D_{ps}}$

- ce revenu proportionnel est mensualisé, c'est-à-dire ramené à la durée du poste principal  $D_{pp}$ , pour pouvoir être directement comparé au revenu brut mensuel lié à ce poste principal

$$R_{rpp} = \frac{R_{ps} * D}{D_{pp} * D_{ps}}$$

Le revenu brut secondaire mensualisé total est alors la somme des revenus mensualisés de tous les postes secondaires.

## Pour en savoir plus

[www.enseignementsup-recherche.gouv.fr](http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr), « statistiques et analyses »

- [L'État de l'emploi scientifique en France](#), édition 2020, avec données téléchargeables et indicateurs phares.

- [L'emploi scientifique dans les organismes de recherche en 2020](#), Note Flash du SIES n° 18, septembre 2021.

- [L'emploi scientifique au sein des principaux établissements publics en 2020](#), Note d'information du SIES n° 11, novembre 2021.

- [L'état de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation en France](#)

- [La mobilité statutaire des chercheurs et enseignants-chercheurs titulaires des EPST et des EPSCP en 2019](#), Note Flash du SIES n° 2, janvier 2022.